

Bulletin



Municipal

Saint-Perreux

3^{ème} Trimestre 2015



Mairie - 1 rue de la Mairie - 56350 Saint-Perreux
Tél. : 02 99 71 19 81 - Fax : 02 99 72 17 94 - mairie-st-perreux@wanadoo.fr - www.saint-perreux.fr
Horaires d'ouverture : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30/12h-15h/17h30 – Samedi : 8h-12h
Fermé mercredi

Informations municipales

EDITO

L'accès à Internet est aujourd'hui essentiel dans notre quotidien personnel ou professionnel, et les élus que nous sommes accordons à ce sujet toute l'attention qu'il mérite.

Ainsi, depuis la mi-juin de cette année, les zones allant du bourg jusqu'à l'Est de la Graë sont desservies par un nouvel équipement de télécommunication permettant l'accès à Internet en haut débit pour environ 210 personnes (débit estimé entre 15 et 40 Mo).

Cependant, si ce secteur peut être considéré comme bien loti, il n'en est pas de même pour celui allant de l'Ouest de la Graë à la Monneraie qui se trouve dans une situation que l'on pourrait qualifier de lacune numérique. Nous avons, par ailleurs, constaté des pertes de vitesses considérables sur le secteur Brambohaie et du Val d'en Bas, entre autres.

Cette situation est inadmissible, et Saint-Perreux, si proche de la zone urbaine de Redon, ne peut et ne doit pas être dans la fracture numérique, c'est une forme de discrimination envers nos administrés.

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, a voté une motion sous la forme d'une délibération dénonçant cette situation. Ce vœu a fait l'objet d'un envoi au Président du Département du Morbihan, au Président de la Communauté de Communes du Pays de Redon ainsi qu'au Président de Mégalis (syndicat mixte en gestion du déploiement numérique sur notre région Bretagne).

A l'horizon 2030, le raccordement à la fibre est prévu, mais en attendant cette échéance, nous userons de tous les recours possibles afin d'obtenir un service internet Haut Débit satisfaisant sur Saint-Perreux.

Lionel Jouneau
Maire de Saint Perreux

A venir...

- **Vendredi 09 octobre :**
Loto des Garciaux - Ecole Saint-Joseph
- **Samedi 10 octobre :**
Retrouvailles de la classe 0 - Restaurant le midi à La Gacilly et buffet le soir au complexe de l'Oust
- **Mercredi 14 octobre :**
Réunion de préparation du Téléthon. Nous recherchons des musiciens/chanteurs (solo ou groupe) pour animer la soirée du 05 décembre - contactez le : 06.43.68.51.09
- **Vendredi 06 novembre :**
AG de l'APEA-Ecole Victor Hugo
- **Samedi 07 novembre :**
Tournoi de pétanque au profit du Téléthon - ASL section pétanque

- **Mardi 10 novembre :**
Les Gestes qui sauvent
- **Vendredi 13 novembre**
AG de l'OGEC et APEL-Ecole Saint-Joseph
- **Samedi 21 novembre :**
Couscous - choucroute - FC St-Perreux
- **Vendredi 04 et Samedi 05 décembre :**
Téléthon
- **Dimanche 13 décembre :**
Arbre de Noël (repas et spectacle) - Ecole Saint-Joseph
- **Vendredi 18 décembre :**
2^{ème} Rendez-vous de Noël - place de l'Eglise - Municipalité

Bulletin municipal édité par la commune de Saint-Perreux

Directeur de Publication : Lionel Jouneau, Maire

Comité de rédaction :

Richard Guillevic, Karine Guillon, Joëlle Guimard, Stéphanie Guitton, Patrice Kervadec, Anne-Sophie Régent

Photos : Commission Information et archives de la commune, associations - **Impression :** Artek Repro

Date de publication : Octobre 2015

Vous souhaitez faire paraître une information, merci de communiquer vos articles, informations, photos via le mail : info.assos.stperreux@gmail.com - Prochaine parution : DECEMBRE 2015

**Retrouvez l'ensemble des événements, actualités, photos, agenda sur
www.saint-perreux.fr**

ANIMATIONS COMMUNALES



Balade botanique sur les bords de l'Oust

Durant l'été, le Syndicat du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust organise des balades botaniques au bord de l'Oust en compagnie de Claire Bonnet. Ce jeudi 13 août en soirée, une vingtaine de personnes se sont retrouvées à Saint-Perreux. Non seulement le cadre y est magnifique mais la flore sauvage y est aussi très abondante. Claire Bonnet a fait découvrir à son public que les fruits et les graines de certaines plantes peuvent accompagner nos plats. Les berces, carottes sauvages, sureau... autant de plantes locales qui nous donnent des arômes, des parfums particuliers : ce sont véritablement « les épices de chez

nous » qui peuvent être utilisées en sauce ou dans des gâteaux. Claire nous a rappelé qu'à une certaine époque nos ancêtres utilisaient couramment ces plantes sauvages, notamment dans les périodes où la nourriture se faisait rare.

Après 2 heures de découverte, la municipalité a offert une bolée de cidre, boisson également à base d'un fruit local mais moins sauvage...

19 septembre - Journée nationale des communes de France : Les élus à la rencontre des Pérusiens

Sous la houlette de l'AMF (Association des Maires de France), la journée nationale des communes de France s'est déroulée à Saint-Perreux le samedi 19 Septembre.

Les élus ont été à la rencontre de la population afin d'expliquer aux administrés ce qu'impliquait la baisse des dotations de l'Etat.

En effet, l'ensemble des collectivités devra durant la période de 2014 à 2017 participer à l'effort de redressement de la dette publique à hauteur de 15,8 milliards d'euros.

Pour notre commune, une baisse de la DGF est estimée à environ 100 000€ cumulés sur cette période.

Les élus avaient, dans leur profession de foi, mis en avant des projets pour « Bien vivre à Saint-Perreux » avec un investissement pendant le mandat d'environ 1,3 millions d'euros.

Ces investissements seront probablement inatteignables, ce qui fragilisera encore un peu plus nos artisans par l'accroissement d'une pénurie d'activité.

Nous sommes des élus responsables et admettons de participer à l'effort commun, mais pas avec un rythme aussi soutenu !

La population rencontrée ce samedi a bien compris l'enjeu et l'impact que cela aura sur les services à la population.



A venir : Mardi 10 novembre « Les comportements qui sauvent »

Le CCAS organise un après-midi (de 14h à 16h30) sur le thème "**les comportements qui sauvent**".

Ce rendez-vous est organisé au Complexe de l'Oust.

Avec des ateliers sur les bonnes pratiques, les bons réflexes à avoir pour prévenir les accidents domestiques, démonstration de l'utilisation d'un défibrillateur, intervention d'une kinésithérapeute sur les bonnes postures pour rester en bonne santé, éviter les chutes, espace convivialité.

Infos utiles : de 14h à 16h30 au complexe de l'Oust – GRATUIT ET OUVERT A TOUS

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Jour	Horaires		Délégation
Samedi	9h00 – 12h00	Lionel JOUNEAU – Maire	
Lundi	17h00 – 18h00	Michel DESNÉE - 3ème Adjoint	Urbanisme Assainissement Voirie - Espaces verts
Judi	11h00 – 12h00	Charles BODIGUEL - 1 ^{er} Adjoint	Bâtiments / Matériels
Vendredi	17h00 – 18h00	Marie-Thérèse THÉOU - 2ème Adjoint	Finances - Affaires scolaires Services : Restaurant scolaire - Garderie municipale
	Sur rendez-vous	Stéphanie GUITTON - Conseillère Déléguée	Information - Communication Animation « Enfance et Jeunesse »
	Sur rendez-vous	Patrice KERVADEC - Conseiller Délégué	CCAS - Affaires sociales Associations

ETAT CIVIL 2015

Naissances :

30 juin 2015 : Quentin ESLAN « 55 Rue de l'Oust »
10 Juillet 2015 : Esla LEMASSON « 7 bis Le Bois Hervé »
31 Juillet 2015 : Zacharie HAY « 3 Le Val d'en Haut »

Mariages :

10 juillet 2015 : Bruno HUBERT et Catherine MAHÉ
25 juillet 2015 : Aurélien BRANDJONC et Vanessa BUISSON

Décès :

21 juillet 2015 : Georges GUILLEMOT « 23 Rue de l'Oust »
21 Juillet 2015 : André BOTHAMY « 6 la Monneraie »
24 juillet 2015 : Michel ABAOUB hors commune
13 Septembre 2015 : Michel GICQUEL « 31 Rue du bel horizon »

URBANISME

Déclarations préalables :

- BARBIER Thierry « 23 Rue du clos de Ressac » pour édification d'une clôture
- ZOUÏ Hassane « 5 la Renaudaie » pour édification d'une buanderie
- BARRE Nathalie « 26 la Graë » pour édification d'une clôture
- PAUL Jean-Yves « 8 la Renaudaie » pour bardage de la maison
- GILLET Pascal « 29 Rue de l'Oust » pour pose d'une fenêtre

INFORMATIONS PRATIQUES

Médiathèque : le mardi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

Ecole publique Victor Hugo : 02 99 71 10 11

Ecole privée Saint-Joseph : 02 99 72 16 50

Paroisse : 02 99 91 24 10

RIPAME d'Allaire (Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles Enfants): 02 99 72 89 54

PMI (protection maternelle infantile): 02 99 71 91 15

CAF : 0810 25 56 10

Pôle emploi : 39 49

Mission locale : 02 99 72 19 50

ALLO SERVICE PUBLIC Droits et démarches administratives : 39 39



NOUVEAU ! Un jeu sur le Pays de Redon et les Vallons de Vilaine !

- Avec une superficie de 50 hectares, quel est le plus grand plan d'eau du territoire, situé sur Saint-Nicolas de Redon et Fégréac ? Comment s'appelle la foire aux marrons de Redon ? Voilà deux exemples parmi les centaines de questions du Jeu Pays de Redon et Vallons de Vilaine.

Géographie, Histoire, patrimoine, sport, actualités, devinettes, charades, près de 80 thèmes abordés dans ce jeu familial et convivial, à découvrir entre amis ou en famille.

Le jeu contient également 120 questions photos et 100 questions « Junior ».

Sortie octobre 2015 - Attention : Edition limitée ! Contact : 06 23 18 11 73

Renseignements et liste des points de vente : www.lejeudupaysderedon-vallons-vilaine.com

CADRE DE VIE

Prévention

L'hiver arrive, pensez à faire vérifier vos appareils de chauffage

Comme chaque année à l'approche des périodes de froid, une recrudescence du nombre de victimes à l'intoxication au monoxyde de carbone est à déplorer. Vous pouvez consulter le dépliant d'information en page d'accueil du Site Internet.



Dans les cars, la ceinture, c'est obligatoire !

Depuis le 1er septembre 2015, l'ensemble des cars affectés au transport scolaire est équipé de ceintures de sécurité. Une affiche rappelant l'obligation de boucler la ceinture de sécurité est apposée dans le car à l'attention des usagers. Il est important que vous, parents, sensibilisiez vos enfants sur l'obligation d'attacher la ceinture de sécurité. La responsabilité du transporteur ne pouvant être mise en cause.



Les frelons asiatiques

Avec l'arrivée de l'automne et la chute des feuilles, les nids de frelons asiatiques seront certainement visibles à l'œil nu et il est recommandé de les faire détruire rapidement tant que la reine est à l'intérieur. Il est préférable de faire appel à des sociétés spécialisées pour la destruction et d'en informer la mairie. Dès la baisse des températures les reines quitteront les nids pour hiverner dans des arbres creux, trous de mur ... pour en ressortir courant février. L'ensemble des ouvrières et mâles ne passeront pas l'hiver et vont mourir. Pour limiter la prolifération il est préconisé d'installer des pièges sur octobre novembre afin de capturer les reines avant l'hivernage.



La sécurisation du bourg

La municipalité met en place, à partir du mois de septembre, plusieurs actions afin de diminuer la vitesse sur nos différents axes :

La rue de Sous le bois : pose de coussins berlinois est déjà effective.

La rue de l'Oust : pose de coussins berlinois avec la participation de la CCPR.

Pour les rues de la Mairie et du Clos de Ressac : une simulation d'une durée de 3 mois est prévue avec pose provisoire de 3 écluses afin d'analyser le comportement des usagers. Ensuite l'installation définitive sera effectuée.

La route d'Allaire : la CCPR implantera prochainement 2 chicanes aux 4 chemins et à la Brambohaie.

Une modification des règles de priorité interviendra prochainement dans le Bourg et rue du Clos de Ressac, la priorité à droite sera obligatoire.

Nous espérons que ces mesures permettront d'abaisser la vitesse, parfois excessive, sur notre territoire.

Le compostage au restaurant scolaire

Au restaurant scolaire, le tri des déchets a commencé à la rentrée scolaire.

Une fois le tri effectué par les enfants, les déchets sont déposés, par le personnel, dans les composteurs achetés, avant l'été, par la commune.

Anne, Isabelle, Yves et Alain ont suivi la formation donnée par Henri-Claude COURONNE de l'Association la Pérusienne. Un premier compost pourra être utilisé au printemps 2016. A suivre!!!

Bien vivre à St Perreux, cela commence par...

Attendre la veille du ramassage des sacs jaunes, c'est à dire le mardi des semaines impaires, pour les déposer sur le site de la collecte : sur certains sites, ils sont parfois déposés dès le lendemain de la collecte ! Les dates de ramassage sont précisées sur le site dans les onglets « Services » puis « Cadre de vie ». Pour endiguer cette pollution visuelle, des réflexions sont actuellement menées au sein de la CCPR sur des méthodes de repérage des contrevenants.

Garder propres les abords des containers de verre et de papier situés sous les Landes : des verres et autres déchets de toutes natures sont laissés à même le sol, obligeant les agents communaux à passer deux fois par semaine pour nettoyer le site !

Contrôler son cheval sur le halage : les chevaux sont autorisés sur le halage du canal de Nantes à Brest depuis 2014 ; des chevaux fréquentent régulièrement le halage mais cette autorisation est réservée aux chevaux montés et exclusivement **au pas**.

Voici quelques-unes des incivilités constatées sur la commune, malgré les conseils et consignes parus dans les bulletins municipaux. Merci de respecter les riverains de ces sites de collectes et les usagers du halage.

La cale du Chêne

La cale est opérationnelle et cet été la fréquentation a été plutôt bonne.

La pergola est recouverte de brande depuis le printemps et au sol des dalles d'engazonnement ont été posées pour permettre le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Concernant l'embellissement du site le souci de choisir une solution durable avec un emploi des espèces indigènes et un mariage des plantes qui poussent déjà naturellement sur le site de la cale a été privilégié.

Ce sont des vivaces et graminées parfaitement adaptées aux type de sol humide et inondable et qui ne demandent pas beaucoup d'entretien (nous sommes en code 3, aspect rustique avec entretien réduit, au niveau gestion différenciée des espaces verts).

Quelques animations automnales en Pays de Redon

Facile de s'informer ! Il suffit de consulter les animations, visites et loisirs proposés en Pays de Redon, recensés par l'office du tourisme, sur le site <http://www.bougerenpaysderedon.fr>.

Au mois d'octobre, c'est bien connu en pays de Redon, c'est le mois du marron !

Mis à l'honneur par plusieurs restaurateurs, il donne lieu à une grande fête populaire et conviviale.

Un programme riche et varié est proposé aux habitants du Pays de Redon et à ses nombreux visiteurs, grâce aux efforts du Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine pour valoriser le patrimoine culturel local. Ainsi vous pourrez écouter des chants, de la musique et danser lors des Fest-Deiz ou Fest-Noz dans les chapiteaux installés à la Croix des Marins.

Deux temps forts :

* **La Bogue d'Or** fête ses 40 ans et pour l'occasion des voiliers traditionnels remonteront la Vilaine. Le concours de contes et menteries de Haute-Bretagne se déroulera le 23 octobre à 20h30 au théâtre du Canal (réservation conseillée)

* **La Foire Teillouse** avec son ambiance de marché aura lieu le week-end du 24 et 25 octobre, dans le centre de Redon.

26^{ème} Fête des fruits de l'automne Les 16,17 & 18 octobre 2015 à Peillac

Pour cette nouvelle édition, le Comité d'Animation Peillacois (CAP) a invité le pays de Douarnenez. C'est l'occasion de vivre, le temps d'un week-end, au rythme des rencontres culturelles, qu'elles soient littéraires, sportives ou gustatives. De nombreux chants et concerts sont programmés. Pour plus de détails, consultez le site <http://www.culturepeillac.fr/fete-des-fruit-dautomne-2015/>.



Réunions du Conseil municipal

Extrait des comptes rendus des derniers Conseils Municipaux

Vous trouverez ci-après un extrait des principales décisions des derniers conseils municipaux.
L'intégralité des comptes rendus est consultable à la Mairie (affichage) ou sur le site internet de la commune :
www.saint-perreux.fr onglet Vie Municipale

7

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Règlement de l'affichage publicitaire

Deux portiques, en phase d'installation, vont permettre à la commune, aux associations de la commune ou des environs d'afficher des banderoles événementielles. Afin de faciliter la gestion des affichages, la commission information a rédigé un règlement qui est présenté et validé en conseil municipal.

Lionel Jouneau et Patrice Kervadec sont nommés référents sur ce dossier.

Ce règlement est disponible en mairie ou sur www.saint-perreux.fr / onglet vie Municipale.

Achat de banderoles

Dans la suite de l'installation des portiques, la commune souhaite se doter de banderoles communales.

M. le Maire suggère d'acheter 4 banderoles qui permettraient de diffuser des messages simples, émanant de la mairie (ex : Joyeuses fêtes).

Suite au débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société Nuances de Redon à 480€HT.

La commission information est chargée de travailler sur la réalisation de ces banderoles.

Règlement de voirie

La commission Voirie a travaillé à la rédaction d'un règlement qui a pour objet de définir les conditions administratives et techniques d'extension des travaux sur les voies publiques leurs dépendances.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide le règlement de voirie proposé.

Ce règlement est disponible en mairie ou sur www.saint-perreux.fr / onglet vie Municipale.

Voirie – complément de panneaux

Achat de panneaux complémentaires dans le cadre du programme de sécurisation des voies du bourg.

Ainsi, Mr le Maire propose les devis suivants de la société Léone Sign :

-Affichage zone à 30 : 2 419.68 €HT

-Avertissement modification du régime de priorités : 728.28 €HT

Afin de respecter leurs engagements, et suite au débat, les élus valident à l'unanimité ces achats qui feront l'objet d'une inscription à la section Investissement du budget communal. Ils chargent Mr le Maire de solliciter

un complément de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Redon.

Assurances – attribution des marchés

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 3 février dernier nommant la société Consultassur pour une mission d'audit et d'assistance à l'organisation d'un appel à concurrence pour les contrats d'assurance de la collectivité. La consultation s'est achevée le 28 mai, et Consultassur a procédé à l'analyse des offres, dont une synthèse est remise aux élus.

Conformément au Code des Marchés Publics, il convient désormais d'attribuer les lots aux candidats les mieux disant dont les contrats débiteront le 1^{er} janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Mr le Maire, décide que les contrats prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Assurances – convention d'assistance annuelle

La convention d'assistance annuelle proposée par la société Consultassur doit permettre d'apporter son soutien dans le suivi de certains dossiers, le contrôle des factures d'assureurs, les conflits avec les assurances, et pourrait émettre un avis sur la pertinence de souscrire une « Dommages et Ouvrages » pour les gros chantiers, etc. Le contrat serait signé pour 5 ans, et pourrait permettre également de relancer une consultation en assurance dans 3 ans. Après avoir débattu sur les différents points de vue, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Consultassur; décide que le contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Réserve foncière : parcelle AA134

Mr le Maire présente la situation de la place dite « Impasse de l'Abbaye », appartenant à plusieurs copropriétaires.

Il est proposé à l'assemblée de faire une offre d'achat aux propriétaires à hauteur de 9€ le m² pour cette parcelle mesurant 610m² dans une logique d'aménagement urbain et au vue de sa localisation et de son entretien.

Après échanges des vues, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette acquisition foncière.

Bien vacant et sans maitre – parcelle ZB275

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la

réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de la parcelle ZB275, d'une contenance de 440m², est décédé en 1980, il y a donc plus de 30 ans. Il précise que ledit terrain supporte une ruine qui menace de s'effondrer, mettant en danger la sécurité des usagers de la rue de l'Oust.

Considérant que ce bien fait partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'exercer ses droits sur la parcelle ZB275, en application des dispositions de l'article 713 du code civil.

Motion de soutien à l'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

La commune de SAINT-PERREUX rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint-Perreux soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Vœu concernant l'amélioration quantitative et qualitative de la desserte de la gare Redon en TGV directs

M. Le Maire procède à la lecture des vœux proposés.

Sur la base de cet exposé, Mr le Maire de la Commune de SAINT-PERREUX, propose au Conseil municipal :

1/ d'apporter son soutien plein et entier aux propositions figurant ci-dessus et à la démarche de mobilisation engagée

2/ d'appuyer la demande transmise à la SNCF de renforcer la desserte de la Gare de Redon en TGV directs, dès la mise en service de la LGV Bretagne, en 2017

3/ de revoir les horaires de desserte afin que la « journée de travail », à Paris ou à Redon, puisse être optimisée

4/ de favoriser une parfaite adéquation des dessertes de la Gare de Redon, le matin et le soir, par les TGV directs, ceci afin d'éviter que les voyageurs soient contraints de se rendre à Rennes ou à Nantes pour y prendre le TGV. »

L'ensemble du Conseil Municipal, après en avoir débattu, se montre favorable à ce vœu.

INFORMATIONS

Gestion différenciée des espaces verts: Présentation du programme par Lucette GOSSELIN du SMGBO.

La gestion différenciée consiste à adapter l'entretien des espaces en fonction de leur nature, de leur situation ou leur usage, afin de répondre aux enjeux de développement durable tels que culturels, écologiques, sociaux ou économiques.

La méthode est la suivante :

- inventaire des espaces verts que l'on retranscrit ensuite sur une cartographie de la commune, permettant ainsi d'en connaître l'emplacement et la surface
 - inventaire des pratiques d'entretien par les agents, permettant de ventiler un temps d'entretien par type d'espace
- Le document élaboré est évolutif afin de s'adapter au mieux aux pratiques des agents, aux attentes des élus, ainsi qu'à la parfaite compréhension des citoyens.

Voirie & Travaux:

- Abattage des sapins rue de la Sablière à la demande des habitants de la rue
- L'entreprise Lemée a terminé la pose du bicouche devant les vestiaires du stade.
- Des aribus ont été commandés auprès des chantiers d'insertion, pour La Graë.
- Les alvéoles ont été posées sous la pergola située près de la cale.
- Stade : Les bâches des abris de touche vont être changées (coût : 455€HT). Les bénévoles du FC ont réalisé la peinture des mains courantes, ainsi qu'un bac facilitant le nettoyage des chaussures de joueurs.

Maison Philippot : Mr le Maire explique que, suite à l'acquisition de droit de la propriété située rue de l'Oust, la destruction de la maison pourrait coûter environ 2000€.

Sentier de l'Oust: Un bureau d'étude a été contacté pour examiner la possibilité de réaliser un boviduc sous la route départementale près du cimetière de l'Oust. Le coût de l'étude (8700€HT) pourrait être financé par le SMAGSNBVO dans le cadre du contrat de territoire. Concernant la construction du boviduc, la CCPR et la Région pourront être sollicitées pour en supporter le financement, le sentier s'inscrivant dans un projet commun de maillage doux du territoire Nord de Redon.

Motion de dénonciation de la discrimination numérique

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que la commune est divisée en 3 secteurs de distribution numérique.

Une première zone, dépendant du sous répartiteur RE8071, allant du Val à La Sablière, a bénéficié d'une montée en débit en 2010.

La seconde, dépendant du sous répartiteur RED022, allant du bourg à l'Est de La Graë, en passant par la rue de l'Oust et la Cotardaie, est quant à elle, montée en débit en juin de cette année.

La troisième, alimentée par le sous répartiteur RED070 concerne les villages suivants: l'Ouest de La Graë, La Beauloise, Le Bois Hervé, Le Picot, La Vérie, Le Pâtis, La Renaudaie, Le Clos Mort, La Pijouche et la Monneraie, soit environ 130 abonnés.

Cette zone peut être qualifiée de zone blanche puisqu'elle n'est que très peu desservie par Internet, voire pas du tout pour certains foyers. Cette situation, à l'époque où nous vivons, privant ainsi certains habitants mais surtout des professionnels d'un accès digne de ce nom à Internet, est intolérable puisqu'elle est génératrice de difficultés importantes pour nos petites entreprises et met en péril leur quotidien.

Par ailleurs, depuis la montée en débit du RED022, situé à proximité du Cimetière de l'Oust, un grand nombre d'habitants de plusieurs villages situés indépendamment sur les 3 zones précitées, ont constaté un écroulement général de la vitesse Internet sur tout notre territoire communal (vitesse divisée par 4).

La charte de territoire 2014-2020 du Pays de Redon, dans son enjeu N°4, entend:

- "Répondre aux besoins des habitants en matière d'offre et d'accès aux services" de type Pôle emploi,

- "Favoriser les liens entre les habitants et développer l'esprit de solidarité et de convivialité" avec par exemple, les réseaux sociaux.

Saint-Perreux est la seule commune de la zone péri-urbaine de Redon, et qui plus est de la partie Morbihannaise de la CCPR, à ne pas avoir bénéficié du service minimum (8.5 Mo de débit).

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, exige, dans les meilleurs délais, la mise en place de ce service indispensable à nos administrés pour ne pas ressentir ce sentiment d'une discrimination numérique.

Ateliers techniques – étude thermique

Monsieur le Maire rappelle aux élus la démarche actuellement en cours par la commission Bâtiments pour optimiser le projet des ateliers communaux.

Concomitamment à l'élaboration de l'avant-projet, Mr le Maire explique que, conformément au Grenelle de l'Environnement et de son programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments, tous les bâtiments neufs sont soumis à la RT2012, dans un souci de réduction durable des dépenses énergétiques.

Ainsi, une étude thermique de notre projet s'impose.

Mr le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre d'Alter EcoH d'Allaire, pour un montant de 500€HT.

Suite au débat, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'offre précitée, et décide que cette dépense fera l'objet d'une imputation à la section Investissement du budget communal.

INFORMATIONS

Église: Présentation des désordres recensés sur le bâtiment et des travaux à prévoir pour un total d'environ 147000€HT (+ Maîtrise d'œuvre).

Conseil Départemental: Les dossiers de demande de subvention sont désormais à déposer avant le 1^{er} mars de chaque année (au lieu du 1^{er} octobre actuellement), repoussant ainsi les projets communaux actuellement à l'étude.

Sacs jaunes: Un panneau d'information va être placé sur tous les lieux de dépôt.

Maisons fleuries: Les récompenses seront remises aux lauréats le dimanche 8 novembre. Travail de la commission sur les décorations de Noël.

Enfance-Jeunesse: Prochaine commission le jeudi 5 novembre à 18h30 (ordre du jour: aire de jeux, conseil municipal des jeunes, dispositif « Argent de poche »).

Champ Long: Le projet de la future zone résidentielle devra être engagé en même temps que les ateliers communaux. Il faudra notamment y prévoir les réseaux desservant l'ensemble de la zone. Afin d'alléger la charge financière pour la collectivité, il serait possible de majorer la taxe d'aménagement sur cette zone et ainsi faire participer les propriétaires riverains au coût de cette voie.

ENFANCE - JEUNESSE

Un bel été!

Ouvert pour les 3 / 11 ans de 7h30 à 18h 30, dans les locaux de l'école publique, **le centre de loisirs LA TRIBU** a fait le plein cet été avec plus de 50 enfants inscrits.



L'équipe d'animation, constituée de Clément Méhat, Aurélie Lailler, Julianne Lusson, Clémence Launay et Margaux Sauvêtre, a su ravir les petits comme les grands en leur préparant des animations variées : course de mario kart, défis fous, bataille d'eau, sortie vélo, grands jeux...

10

Les sorties n'ont pas manqué : Piscine, Parc des Naudières, Ile d'Arz, cinéma, accrobranche... et une nuit sous tente au centre pour leur plus grand plaisir a également affichée complet.



Cet été, les 11/17 ans ont pu se retrouver à **l'espace jeune** animé par Lucie Berthe. Ils ont été nombreux à s'y retrouver pour participer aux animations et organiser leur propre sortie. Au programme : Bouée tractée, Défi culinaire, Olympiade, sortie vélo, soirée crêpe, Parc des Naudières...

Un avant-goût des prochaines vacances, ça vous tente ! Tournoi de foot, course d'orientation, Laser Game, cuisine, soirée frisson... Lucie vous attend nombreux pour les vacances de la toussaint.

A mon équipe d'animation qui a su faire face aux aléas de cet été et donner le meilleur d'eux-mêmes : MERCI.

Stéphanie Lepillez Rivière, directrice de La TRIBU

Après les vacances, les élèves ont repris le chemin des écoles

A l'École Victor Hugo, 64 élèves sont accueillis : 21 enfants en Maternelle, 16 enfants en CP/CE1 et 27 enfants en CE2-CM1-CM2.

L'équipe enseignante est composée de Pierric DIGUET, directeur et enseignant au CP/CE1, d'Hélène BOIVERT, enseignante en CE2-CM1-CM2, de Solenn DUBOT, enseignante en Maternelle et Marie-Laure EVENO-MONNIER, ATSEM. Mme DUBOT est remplacée le lundi par Mme Emilie GUILLEVIN.

Cette année, les élèves de cycle 3 participent à la classe Canal en lien avec le Musée de la Batellerie de Redon pour mieux connaître le patrimoine fluvial de notre région.

L'accent sera mis également sur la Bretagne et les sciences, toutes classes confondues : cela réserve de belles découvertes !

Toujours en lien avec le Cinémanivel, les enfants de l'école iront au cinéma en septembre, janvier et février.

L'apprentissage de la natation se poursuit avec les élèves de GS, CP, CE1, et iront à la piscine 2 fois par semaine de mi-septembre à début novembre.

A l'École Saint-Joseph, 60 élèves ont repris le chemin de l'école : 20 enfants en maternelle avec Odile RENAULT, 16 en CP/CE1 avec Nathalie BOULEAU (directrice) et 24 en CE2/CM1/CM2 avec Mickaëla RIVIERE et Nolwenn BRETON (les jeudis). 2 nouvelles ASEM complètent l'équipe enseignante : Rachel LE BORGNE et Coralie MAHAUT. Hélène GUÉGAN, enseignante spécialisée, apporte son aide aux élèves pour des besoins pédagogiques ponctuels.

Cette année 2015-2016 se présente sous le signe de la culture et de l'ouverture au monde.

Le thème d'école « Les 6 continents » offrira un excellent support pédagogique d'ouverture culturelle qui sera exploité au travers des apprentissages dans toutes les classes.

Le projet d'établissement est toujours en cours : « Une pratique, une orientation et un objectif commun aux 3 cycles ». Dans cette perspective les actions se poursuivront selon les 3 axes suivants :

-Resserrer les liens entre les 3 cycles : anglais dès la maternelle, temps commun de partage, les pratiques artistiques...

-Assurer une liaison entre les 3 cycles : décloisonnement, pratique coopérative, le journal d'école, futur blog...

-Associer le projet d'année avec le projet d'établissement : les 6 continents, arts visuels...

Excellente année scolaire, qu'elle nous porte tous vers nos réussites !



C'est la rentrée aussi pour les TAPS !

Depuis 2014, la municipalité met en place sur les deux écoles les nouveaux rythmes scolaires.

Début septembre, les enfants ont retrouvé le chemin des Taps, découvert les activités et les intervenants pour cette année 2015/2016.

Lors de la première séance, tous les enfants de primaire ont été réunis autour des animateurs : présentation des intervenants et des ateliers, formation des groupes, jeux de connaissance. Le mardi ou le jeudi, les enfants du primaire pourront participer durant sept semaines à une des activités proposées par la municipalité : atelier culinaire animé par Anne, sophrologie animée par Gwénaél Diguët, atelier créatif par Stéphanie, et sport/patrimoine/jardin par Yves Guillaume.

Les enfants de maternelle, quant à eux, vont partager de bons moments tout au long de l'année avec leurs animatrices. A l'école St Joseph, Rachel et Coralie vont proposer plusieurs ateliers autour du Cirque et, Marie-Laure et Isabelle à l'école Victor Hugo leur proposeront des activités autour des 5 sens.

Quant à l'aide aux devoirs, les bénévoles, chargées de l'encadrement, sont plus nombreuses cette année avec de nouvelles recrues : Chantal MORICE, Yvonne RIVIERE et Danielle GHIONE. Une convention leur a été proposée par la mairie afin de définir le rôle et les responsabilités de chacun.



Ateliers d'éveil proposés par le RIPAME



Ils ont lieu à la médiathèque. Les inscriptions (obligatoires) se font au RIPAME aux heures de permanence : 02 99 91 28 48
Les prochaines dates :

- **Mardi 6 Octobre à 9h et 9h45**, éveil musical avec Mme Flora Josse, musicienne intervenante
- **Mardi 3 Novembre à 9h et 9h45**
- **Mardi 1^{er} décembre à 9h et 9h45**



MULTISPORTS ENFANTS

5-7 ANS

Allaire - Bégonne - Peillac - Rieux - St-Jacut-les-Pins - St-Jean-la-Poterie - St-Perreux - St-Vincent-s/Oust

**Découvre des sports,
pour mieux choisir !**

LE JEUDI de 17h à 18h

Salle des Sports de St-PERREUX

De septembre à juin sauf vacances scolaires

Première séance découverte et initiation le Jeudi 17 Septembre

Tarifs :

Quotient Familial	0 à 300	301 à 550	551 à 750	751 à 950	951 et +
5/7ans	20€	35€	45€	55€	65€

Contact et inscription :

CIAS/Fédé
cias@lafede.fr
19, rue de Redon 56350 ALLAIRE
02 99 71 99 11



Vie associative

Lire et faire lire

Elles vont par six, comme les petits suisses ... Mais la plupart du temps vous pouvez les apercevoir en binômes : Annick, Joëlle, Nelly, Sylvie, Marie-Christine et Christiane de "Lire et faire lire" vous proposent cette année encore des histoires à profusion.



**Le jeudi entre 16h50 et 17h30. A la garderie municipale.
Pour tous les enfants volontaires fréquentant la garderie le jeudi.**

Ce moment d'histoires et de merveilleux est un moment privilégié à ne pas manquer !

Et en plus, **un mardi par mois** les enfants, accompagnés de leurs parents, ont l'occasion de participer à une séance gratuite à thème à la médiathèque de Saint-Perreux, entre 16h20 et 17h20.

La 1^{ère} étant "Gourmandises", le 13 octobre, avec Nelly et Sylvie.

Si vous aimez lire aux enfants et enchanter votre quotidien, prenez contact pour rejoindre notre équipe: 07 82 00 32 71.

Du théâtre à St-Perreux

Depuis mi-septembre une équipe d'une dizaine de personnes a décidé de monter une troupe de théâtre sur Saint-Perreux. Les répétitions se font tous les jeudis à 19h00 au complexe de l'Oust. Des projets sont déjà en réflexion notamment des représentations ouvertes au public les week-ends des 9-10 et 16-17 avril 2016. Dans les cartons également un projet pour accueillir les enfants courant 2016... Renseignements auprès d'**Audrey 07.86.00.74.82 ou paul.audrey10@gmail.com**

Deux nouvelles activités à Saint-Perreux

Le Tai Chi Chuan

Discipline millénaire, le Tai Chi Chuan allie souplesse du corps et force de l'esprit. Pratiqué régulièrement, il apporte détente et harmonie, renforce et tonifie. Ouvert à tous, quelle que soit sa condition physique, le Tai Chi Chuan gomme petit à petit les tensions quotidiennes et permet de se recentrer, de toucher à l'essentiel. Pas besoin d'être souple pour cette discipline, chacun travaille à son rythme et selon ses possibilités.

Le mardi matin de 9h15 à 10h45, à partir du Mardi 15 septembre au Complexe de l'Oust.

Yann Le Duff, 02 23 63 17 84 / 06 98 46 23 12. Deux cours de découverte gratuits-150€/an.

De la danse Country au sein de l'ASL

Depuis le 23 septembre, rendez-vous le mercredi soir de 19 h à 20h au complexe de l'Oust pour des cours de danse country. **Contact 06 33 26 61 90.**

Utilisation des courts de tennis

Les courts de tennis de la salle des sports et rue du stade sont réservés en priorité aux adhérents de l'association gymnastique de Saint-Perreux-section tennis représentée par Jean-Jacques Fradin (fradin.jj@gmail.com). **Pour découvrir les créneaux libres et réserver, il suffit de se rendre sur le site <https://ballejaune.com/club/saint-perreux>.**

Les personnes non adhérentes ne pourront bénéficier que du court extérieur rue du stade et seulement après avoir effectué une réservation au préalable au Bar Chez Nous. Le règlement complet est consultable à l'entrée des courts de tennis ou sur le site internet de la mairie.

**Retrouvez l'ensemble des activités des associations Pérusiennes
sur www.saint-perreux.fr ou dans le Guide pratique 2015**